

VILLE DE
LATUQUE

SERVICE DE
L'INCENDIE ET DE LA
SÉCURITÉ CIVILE



CONSEILS PRATIQUES

Pour protéger votre famille et vos biens.



SOYEZ VIGILANT AVEC VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES



LES CORDONS DE RALLONGE ET LES CÂBLES : Utilisez des rallonges avec disjoncteur incorporé. N'employez pas de cordons de rallonge de façon permanente, débranchez-les après usage et gardez les cordons de rallonge à la vue, ne les cachez pas sous les tapis ou derrière les meubles. Évitez d'enrouler un cordon de rallonge lorsqu'il est branché, la chaleur dégagée au cœur de l'enroulement peut endommager la gaine protectrice et provoquer un arc électrique, utilisez un cordon de rallonge plus court.



LES PLINTHES DE CHAUFFAGE : Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres et assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal et retirez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.



APPAREILS DE CHAUFFAGE PORTATIFS : Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus. Branchez la chaufferette directement dans une prise et non à un cordon de rallonge et assurez-vous que la chaufferette possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête lorsqu'elle est renversée.



LES APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES : Si vous observez une irrégularité dans votre réseau, faites vérifier les installations électriques par un maître électricien. Faites remplacer les appareillages trop vieux, endommagés ou non conformes. Remplacez les couvercles protecteurs des boîtes de jonction, des prises électriques et des commutateurs dès qu'ils sont endommagés. Ne dénudez JAMAIS les fils électriques. Ne tolérez pas des fils électriques fixés par des clous ou tout autre moyen inadéquat, utilisez des attaches prévues à cette fin.



REMPLACEMENT D'UN FUSIBLE OU D'UN DISJONCTEUR : Si un fusible saute, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si c'est le cas, débranchez des appareils. Si un fusible saute sans raison apparente, ne le remplacez pas par un autre de calibre supérieur, communiquez plutôt avec un maître électricien.

MÊME LES VÉGÉTAUX PEUVENT REPRÉSENTER UN DANGER D'INCENDIE

Les différents terreaux présents à l'intérieur ou à l'extérieur d'une maison contiennent des substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie. Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation asséchés sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.



SE DÉBARRASSER DES MÉGOTS DE CIGARETTE AVEC PRÉCAUTION :

- Éteignez toujours les mégots dans un cendrier conçu à cet effet tel un contenant incombustible rempli de sable, d'eau, etc.;
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable;
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau;
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature ou sur le long des rues, chemins et routes;
- Évitez de mettre des déchets dans un cendrier, ce dernier devrait être à usage exclusif et ne contenir que des articles de fumeur.
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser des cendres chaudes. Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle, dans un bac ou dans un pot de fleurs.



Ne jamais faire un feu à ciel ouvert directement sur le sol sans vous informer au préalable au service incendie. Utilisez un foyer avec pare-étincelle et informez-vous des indices d'inflammabilité.

COMMENT DISPOSER DES CENDRES CHAUDES :

Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle métallique et déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible. Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique rempli de cendres et votre garage, votre cabanon ou toutes autres matières combustibles.

BONNES HABITUDES À PRENDRE POUR ÉVITER UN FEU DE CUISSON :

- Ne faites pas frire vos aliments dans une casserole remplie d'huile, utilisez une friteuse homologuée munie d'un thermostat ou une friteuse à air chaud certifiée;
- Gardez la surface de cuisson dégagée en tout temps et ne cuisinez pas avec des vêtements amples;
- Orientez les poignées de vos casseroles de façon à ne pas les accrocher.

EN CAS DE FEU DE CUISSON :

- Déposez le couvercle de la casserole sur celle-ci et fermez l'alimentation du rond;
- Appelez le 9-1-1, votre service de sécurité incendie municipal est équipé pour s'assurer que votre résidence ne présente plus de risques d'incendie et aucuns frais ne sont reliés à cette intervention.



Ne jamais tenter d'éteindre un feu de cuisson en déposant de l'eau dessus et ne jamais déplacer une casserole enflammée, car vous pourriez renverser le contenu et vous brûler.

Assurez votre sécurité, c'est notre raison d'être! En tout temps, assurez-vous que votre bâtiment soit équipé d'avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone et d'extincteurs portatifs fonctionnels et en nombre suffisant, car ces équipements sauvent des vies. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter la division prévention de votre service de sécurité incendie.

VILLE DE
LA TUQUE

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Service de l'incendie et de la sécurité civile
1060, boulevard Ducharme, La Tuque G9X 3C4
incendie@ville.latuque.qc.ca | 819 523-9797